

## Mise à l'enquête complémentaire (C)

### N° CAMAC : 235374

#### A. AVIS D'ENQUETE

Référence communale : 8009

#### Données générales

Compétence M ou ME (\*) : (ME) Municipale Etat

1. **Commune (\*) :** Nyon
2. **Lieu-dit :**  
et/ou adresse (\*) : Chemin du Couchant 6
3. **Coordonnées (E / N) (\*) :** 2506840 / 1137944. (coordonnées moyennes de l'ouvrage, par exemple: 2549170 / 1161250)
4. **No de parcelles (\*) :** 1519
5. **No ECA :**
6. **Note recen. architectural :**

#### Acteurs (si plusieurs, ajouter en page n° 14)

##### 7. **Propriétaire (\*) :**

Nom, Prénom :	Raison sociale : COMMUNE DE NYON
Adresse :	Tél. : 022 316 40 00
NPA / Localité :	E-mail : ville@nyon.ch

##### **Promettant acquéreur :**

Nom, Prénom :	Raison sociale :
Adresse :	Tél. :
NPA / Localité :	E-mail :

##### **Droit distinct et permanent :**

Nom, Prénom : MACCHIAIOLI PHILIPPE	Raison sociale : COOPÉRATIVE CITÉ DERRIÈRE
Adresse : Avenue de la Gare 29 - CP 1180	Tél. : 021 613 08 70
NPA / Localité : 1003 LAUSANNE	E-mail : lausanne@citederriere.ch

##### 8. **Auteur des plans (\*) (personne physique selon art. 72 RATC)**

Projet nécessitant :  Architecte  Ingénieur  Exception art. 106 LATC

Nom, Prénom : GAILLE LAURENT	N° REG : 32572
Profession : Architecte	
Raison sociale : BUNQ SA ARCHITECTES	E-mail : info@bunq.ch
Adresse : Rue de Saint-Jean 32	Tél. : 021 601 19 10
NPA / Localité : 1260 NYON	Fax :

##### 9. **Nature des travaux principale (\*) : (une seule cocha possible)**

<input type="checkbox"/> Adjonction	<input type="checkbox"/> Agrandissement	<input type="checkbox"/> Changement / nouvelle destination des locaux
<input checked="" type="checkbox"/> Construction nouvelle	<input type="checkbox"/> Démolition partielle	<input type="checkbox"/> Démolition totale
<input type="checkbox"/> Reconstruction après démolition	<input type="checkbox"/> Reconstruction après incendie	<input type="checkbox"/> Rénovation totale
<input type="checkbox"/> Transformation(s)		

##### 10. **Description de l'ouvrage (\*) :**

Modification de l'autorisation CAMAC n°195 849, Commune n°7607. Augmentation de 23 à 24 logement (LUP). Réduction de la surface de la salle communautaire au rez-de-chaussée, réduction du parking à 13 places véhicules, 7 places de parc extérieurs. Modification des façades et des ouvertures

##### 11. **Demande de dérogation (Base légale d'octroi, N° de l'article et mention du motif)**

## Particularités

12. a) Travaux situés hors zone à bâtir (répondre aussi aux questions N° 102.1 et 102.2) (\*) :  Oui  Non  
 b) L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DFIRE/MS)   
 c) L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection
13. a) Le projet implique un défrichage de  m<sup>2</sup> (cocher aussi la question N° 105)  
 b) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie   
 c) Le projet implique une atteinte à un biotope (voir aussi la question N° 107)
14. Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit : (voir la question N° 38)  I  II  III  IV
15. Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)
16. Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC (art. 72i RLATC) : 195849 N° FAO : P-246-29-1-2021-ME
17. Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle) (\*) :  Oui  Non

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 19.03 au 17.04.2025

## B. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'AVIS D'ENQUETE

## 20. Maître de l'ouvrage (\*):

- 01 CFF  
 03 Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports  
 04 Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) ou Domaine des EPF  
 05 Office fédéral des routes (OFROU)  
 07 Swisscom  
 08 La Poste  
 10 Canton  
 11 Entreprise de droit public d'un canton  
 15 Commune  
 16 Entreprise de droit public de la commune (transports publics, gaz, eau, électricité, etc.)  
 21 Société d'assurance (sans les caisses de pension et les caisses maladies)  
 22 Institution de prévoyance, caisse de pension  
 23 Caisse maladie, SUVA  
 24 Banque, fond immobilier, holding financière  
 31 Usine d'électricité privée  
 32 Usine à gaz privée  
 33 Chemin de fer privé  
 41 Société individuelle ou de personnes (construction, immobilier)  
 42 Coopérative de logement  
 43 Société de capitaux, SA, Sàrl (construction, immobilier)  
 51 Société individuelle ou de personnes (industrie, artisanat, commerce)  
 52 Société de capitaux, SA, Sàrl (industrie, artisanat, commerce)  
 61 Particulier et hoirie  
 63 Organisation internationale, ambassade  
 62 Autre maître d'ouvrage privé (église, fondation, association, etc.):

Nom, Prénom : M. MACCHIAOLI PHILIPPE Raison sociale : COOPÉRATIVE CITÉ DERRIÈRE  
 Adresse : Avenue de la Gare 29 - CP 1180 Tél. : 021 613 08 70  
 NPA / Localité : 1001 LAUSANNE E-mail : lausanne@citederriere.ch

## 21. Direction des travaux (\*):

Nom, Prénom : M. SCOTOLATI NICOLAS Raison sociale : GEPIMOB SA  
 Adresse : Avenue de la Gare 29 Tél. : 021 312 41 20  
 NPA / Localité : 1003 LAUSANNE E-mail : info@gepimob.ch

## C. CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE

30. Genre de construction (aide) (\*):  Bâtiment  Ouvrage de génie civil, aménagement extérieur  Construction particulière

## 31. Type d'ouvrage (\*):

- Approvisionnement en eau / énergie  11 Alimentation en eau  
 12 Usines d'électricité et réseaux  
 13 Usines à gaz, réseaux et installations chimiques  
 14 Chauffage à distance  
 19 Autre  
 21 Installations d'évacuation et de traitement des eaux usées  
 Elimination des déchets  22 Ordures ménagères  
 23 Autres déchets  
 Infrastructure routière, parking  31 Routes nationales  
 32 Routes cantonales  
 33 Routes communales  
 34 Route, place de stationnement  
 35 Parking couvert  
 Autre transport et communication  41 Constructions pour chemins de fer (yc. gare)  
 42 Constructions pour les bus et tramway  
 43 Constructions pour la navigation  
 44 Constructions pour les transports aériens  
 45 Constructions pour les communications (yc. antenne téléphonie)  
 49 Autres constructions vouées aux transports

## Mise à l'enquête complémentaire (C) - 235374

Education, recherche, santé,  
loisirs, culture

- 51 Ecole, système d'éducation (jusqu'au niveau maturité)  
 52 Formation supérieure ou recherche  
 53 Hôpital  
 54 Foyer avec soins médicaux et/ou assistance sociale  
 55 Autre établissement de santé spécialisé  
 56 Installation de loisirs et de tourisme  
 57 Eglise et bâtiment à but religieux  
 58 Bâtiments à but culturel, musées, bibliothèques et monuments  
 59 Salles omnisports et salles de sport

Autres infrastructures

- 61 Aménagement de berges et barrages  
 62 Constructions pour la défense nationale  
 69 Autres infrastructures  
 71 Maison individuelle à un logement, isolée  
 72 Maison individuelle à un logement, mitoyenne ou jumelle  
 73 Bâtiment à plusieurs logements pour l'habitation exclusivement  
 74 Bâtiment à usage mixte, principalement à usage d'habitation  
 76 Foyer sans soins médicaux et/ou assistance sociale  
 78 Garage, place de parc en rapport avec l'habitation  
 79 Autre construction en rapport avec l'habitation

Agriculture, sylviculture

- 81 Construction agricole  
 82 Construction sylvicole  
 83 Améliorations foncières

Industrie, artisanat,  
commerce, services,  
administration

- 91 Fabrique, usine, atelier  
 92 Halle, dépôt, silo, citerne  
 93 Bât. administratif, bureaux  
 94 Bât. commercial, magasin  
 95 Etablissements tels que hôtel, café-restaurant, café-bar, tea-room, etc...  
 96 Autres hébergements de courte durée  
 99 Autre construction destinée à des activités économiques

### Situation

33. Emprise de l'ouvrage (définie par le rayon autour des coordonnées E/N du projet) :

- 5 m                       10 m                       25 m                       50 m  
 100 m                       250 m                       500 m                       1000 m

34. L'ouvrage est également situé sur une autre commune :

35. Dans un plan général d'affectation (PGA)   
 Dans un plan partiel d'affectation (PPA)   
 Dans un plan de quartier (PQ/PQCM)  Nom et/ou No de la zone :                      Zone non contigu

36. Secteur de protection des eaux :  Au  ÜB (Si zones S, cocher la question N° 115)

37. A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire   
 (joindre l'accord de l'entreprise ferroviaire selon art. 18m LCdF) (si l'accord n'a pas été  
 délivré ou si la démarche est en cours, cocher la question N° 127)

### Bruit

38.  a) Les degrés de sensibilité au bruit (DSB) ont déjà été attribués dans les zones d'affectation

b) La construction, nouvelle ou transformée, comportant des locaux d'habitation ou des locaux d'exploitation dans lesquels des personnes séjournent régulièrement pendant des périodes prolongées, est située sur une parcelle où le DSB n'a pas encore été défini. Le DSB proposé est indiqué à la question N° 14.  
 (joindre la proposition de DSB du constructeur et le préavis du Service de l'environnement et de l'énergie (DGE-DIREV))

### Eau potable, défense incendie

40. Alimentation en eau de boisson :  Réseau public                       Alimentation privée

41. Défense incendie extérieure à partir d'une borne hydrante :  Existante                       Projetée

Distance [m] : 15

### Ramassage des déchets

42. a) Conteneurs ordures ménagères  Existant  Projeté  
 b) Différenciés  Existant  Projeté  
 c) Emplacement accessible aux camions ramasseurs

**Suppression des barrières architecturales**

43.  La construction de locaux et installations accessibles au public, destinés à l'habitation collective ou à l'activité professionnelle, est adaptée aux besoins des personnes handicapées ou âgées (art. 36 et 37 RLATC)
- Transformation ou agrandissement de bâtiments existants : les conditions de l'art. 38 RLATC sont remplies

**Equipements, Installations**

49.  Piscine démontable d'une saison à l'autre (distribution de la directive DCPE 501 par la commune)
- Piscine fixe (voir la section Q. Sports, loisirs, campings, dortoirs ; question 356 ou 357)

**Déchets de chantier**

50.  Si la quantité de déchets de chantier attendue (matériaux d'excavation inclus) dépasse 200 m<sup>3</sup> ou, en cas de déconstruction ou transformation, s'il faut s'attendre à la présence de polluants dangereux (p. ex. PCB, HAP, plomb ou amiante), un plan d'élimination des déchets, comme prévu par l'OLED (art. 16) doit être fourni à l'autorité communale. [lien](#)

**D. SURFACES, VOLUME, COÛT**

	Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
60. Surface totale des parcelles [m <sup>2</sup> ]	2551	0	0	2551
61. Surface totale en zone à bâtir [m <sup>2</sup> ] (A)	2551	0	0	2551
62. Surface bâtie [m <sup>2</sup> ] (B)	0	637	0	637
63. Surface brute utile des planchers [m <sup>2</sup> ] (C)	0	2304	0	2304
dont consacrée au logement [m <sup>2</sup> ]	0	2202	0	2202
64. Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A)				0.25
Coefficient d'utilisation du sol (CUS) (C/A)				0.90
65. Cube SIA [m <sup>3</sup> ]	0	9120	0	9290
66. Valeur ECA ouvrage avant travaux [CHF]	0			
Estimation totale des travaux (CFC 2) [CHF] (*)	9705000	CFC 1 à 5 [CHF]		11415000

**E. BATIMENT ET LOGEMENT**

75. Description du projet (*)				
Nb total de nouveaux bâtiments	1	Avec logements	1	Sans logements
Nb total de bâtiments transformés	0			0
Nb total de bâtiments démolis	0			

(pour les détails des bâtiments veuillez remplir les fiches bâtiment pour chaque bâtiment)

**F. PLACES DE STATIONNEMENT**

	Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
80. Intérieur du bâtiment, souterrain, en toiture	0	13	0	13
81. Couverts, garages extérieurs	0	0	0	0
82. Places non couvertes	0	7	0	7
83. Total (à reporter sous question N° 10) (Si le total est plus grand que 50 pl. veuillez cocher la question 401 a)	0	20	0	21
84. Nombre de places de stationnement pour les vélos (avec ou sans l'assistance électrique)	0	41	0	41

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"

Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

### Fiche bâtiment [1]

- B1 Type de travaux ([aide](#)) (\*) : Nouveau bâtiment  
Lorsque le type de travaux correspond à une transformation, il est nécessaire de décrire la transformation à l'aide d'un ou plusieurs caractères ci-après :
- Assainissement énergétique  
 Changement d'affectation  
 Installation solaire thermique
- Assainissement système de chauffage  
 Agrandissement chauffé  
 Installation solaire photovoltaïque
- Transformations / rénovations intérieures  
 Agrandissement non chauffé  
 Autres travaux de transformation
- B2 N° de parcelle (\*) : 1519
- B3 N° ECA :  
*En cas de transformation ou de démolition, le numéro ECA est obligatoire.*
- B4 Rue/lieu (\*) : Chemin du Couchant 6 - 1260 Nyon
- B5 Dénomination du bâtiment : Couchant 6
- B6 Nombre d'entrées avec adresse : 1

### CARACTERISTIQUES DU BATIMENT

- B7 Catégorie de bâtiment (\*) : Bâtiment à affectation mixte (principalement logement)  
Classe : Immeubles à trois logements et plus
- B8 Surface au sol du bâtiment [m²] : 637
- B9 Surface brute utile des planchers [m²] : 2304
- B10 Surface brute des planchers pour le logement [m²] : 2202 Pour les activités [m²] : 102
- B11 Cube SIA [m³] : 9120
- B12 Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols et demi-niveaux) : 5
- B13 Nombre total de logements après travaux (\*) : 24
- |            |   |            |    |                    |   |
|------------|---|------------|----|--------------------|---|
| Nb 1 pce : | 0 | Nb 2 pce : | 10 | Nb 3 pce :         | 8 |
| Nb 4 pce : | 5 | Nb 5 pce : | 1  | Nb 6 pce ou plus : | 0 |
- B14 Bâtiment transformé (\*) : les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements :

### CARACTERES ENERGETIQUES POUR LE SYSTEME DE CHAUFFAGE

Aide pour la saisie: [lien](#)

- B15 Générateur(s) de chaleur pour le système de chauffage (\*) :
- Principal: Echangeur de chaleur (y compris pour chauffage à distance) pour plusieurs bâtiments  
Secondaire:
- Puissance du générateur de chaleur principal [KW] : 70
- B16 Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le système de chauffage (\*) :
- Pour générateur principal: Chaleur produite à distance (générique)  
Pour générateur secondaire:
- B17a Générateur(s) de chaleur pour la production d'eau chaude sanitaire (\*) :
- Principal: Echangeur de chaleur (y compris pour la chaleur à distance)  
Secondaire: Pompe à chaleur PAC
- B17b Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la production d'eau chaude sanitaire (\*) :
- Pour générateur principal: Chaleur produite à distance (générique)  
Pour générateur secondaire: Electricité
- B18 La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) :  Oui  Non

#### Amiante dans les bâtiments transformés ou démolis (dès le 1er mars 2011)

Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de :

- faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) ([lien](#))
- déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur [la plateforme GDA](#)  
(Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé)
- joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf.

- B19 Bâtiment d'habitation avec une seule petite activité administrative et/ou commerciale au rez-de-chaussée accueillant au maximum 50 personnes [X] Oui

## AUTRES INFORMATIONS SUR LE BATIMENT

39. a) Façades, toiture Matériau, couleur :  
Façades ventilées en lambris bois, vitrages. Toiture plate végétalisée + panneaux solaires photovoltaïques  
Mode de couverture, couleur :  
Toiture plate végétalisée + gravier + panneaux solaires photovoltaïques
- Type de fermeture :  Stores  Volets
- b)  Surface de toiture ou de façade en métal non enduit (par ex. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m<sup>2</sup>
44.  Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art. 32 OEaux  
(cocher aussi la question No 408)
45. a) Ascenseur, monte-charge :  Electrique  Hydraulique  
b) Rampe/plate-forme ajustable :  Electrique  Hydraulique  
c) Contenance du réservoir d'huile : litres  
d)  Escalier / tapis roulant servant au transport de personnes
46. Raccordement TV/radio :  Antenne collective  Antenne extérieure  Antenne intérieure  
 Parabole  Câble télé-réseau

## PARTIE ENERGIE

### Isolation thermique (bâtiments, serres, locaux frigorifiques)

Isolation thermique

Compétence  
M ME

48. Qh (MJ/m<sup>2</sup>.an) : 104.7 Informations complémentaires :  
Qhli (MJ/m<sup>2</sup>.an) : 118.8 Informations complémentaires :
453. a) Qh est inférieur ou égal à Qhli   
b) Demande de dérogation Qh est supérieur à Qhli
- Dans tous les cas, joindre le formulaire EN-2a ou EN-2b et le calcul SIA 380/1  
Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires EN3 et EN-VD 72**
- Surface de référence énergétique  
SRE : 2414 Informations complémentaires :
465. Installation de locaux frigorifiques et/ou de congélation  EN 6  
468. Serres artisanales ou agricoles chauffées  EN 7  
474. Halles gonflables  EN 8
- Installations techniques du bâtiment**
449. Installation de refroidissement, de climatisation ou de pompe à chaleur (PAC) contenant des fluides réfrigérants stables dans l'air (HFC), excepté PACs des villas et des piscines privées  75
450. a) Pompe à chaleur utilisant le sous-sol comme source de chaleur (sondes)  65A  
b) Pompe à chaleur utilisant les eaux souterraines comme source de chaleur (pompage)  65B  
c) Pompe à chaleur (air/eau ou air/air) à l'intérieur ou à l'extérieur, pour le chauffage ou pour la production d'eau chaude sanitaire (ECS) (Pour nouvelles constructions ou non dispensées d'autorisation de construire selon l'Art.68c RLATC)  Annexe
456. Chauffage à bois ou au charbon d'une puissance supérieure à 70 kW, ou chauffage à mazout moyen ou lourd
461. Justificatif de la part minimale d'énergies renouvelables  EN-VD 72  
462. Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire  EN 3  
463. Installation de ventilation  EN 4  
464. Installation de réfrigération / humidification  EN 5  
466. Installation de production d'électricité par combustible  EN 9  
475. Résidences secondaires  EN 3
- Divers**
470. Installation de chauffage en plein air  EN 10  
471. Patinoires (RLVLEne, art 53) - Concept énergétique à soumettre à la DGE-DIREN   
473. Bâtiments tertiaires et du secteur public de plus de 1000 m<sup>2</sup>  
- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour l'éclairage  EN 12  
- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour la ventilation et la climatisation  EN 13  
476. Grands consommateurs (consommation électrique >0.5 GWh ou thermique >5 GWh)  EN-VD 15  
477. Demande de dérogation à la loi sur l'énergie ou à son règlement d'application
- Précisez l'article :

## L. SITUATION DE L'OUVRAGE

Annexes

## Environnement

101. Situation particulière  
 Dans un plan cantonal d'affectation  
 Dans un plan cantonal de protection (*sauf Lavaux*)
- 102.1 Parcelle(s) située(s) partiellement ou entièrement hors des zones à bâtir (zone agricole, viticole, alpestre, aire forestière, zone intermédiaire, zone de verdure, zone spéciale art. 50a LATC, zone agricole spécialisée art. 52a LATC, zone des hameaux, etc.)(répondre aussi à la question N° 12) (\*)  Oui  Non
- 102.2 Travaux situés hors zone à bâtir (si constructions, installations (y compris de chantier), démolitions, changements d'affectation, conduites, fondations, mouvements de terre, accès, dépôts, etc. sont prévus, même partiellement, hors zone à bâtir) (\*)  Oui  Non
- 102.3 Travaux ou changement d'affectation liés à une exploitation agricole.  66 A
- 102.4 Travaux ou changement d'affectation non conformes à la destination de la zone "hors zone à bâtir" (sans lien à une exploitation agricole).  66 B
- 102 A. L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou une décision particulière (DFIRE/MS)
- 102 B. L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection
103. Dans l'aire forestière
104. A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt
105. Le projet implique un défrichement de [m²] :  Annexe  
*(cocher aussi la question No 13A) (joindre la demande d'autorisation de défrichement avec justificatif)*
- 106 A. Dans un secteur exposé à des dangers naturels (\*) :  Oui  Non 43 - DN  
 Les cartes de danger naturel doivent être consultées sur le [guichet cartographique cantonal](#) (thème dangers naturels)
- Inondations (INO)  - Chutes de pierres et blocs (CPB)   
 - Laves torrentielles (LTO)  - Effondrements (EFF)   
 - Glissements de terrain permanents (GPP)  - Avalanches (AVA)   
 - Glissements de terrain spontanés (GSS)
- IMPORTANT** : En cas de réponse positive à la question ci-dessus, merci de vous rendre sur le site de l'ECA afin de remplir le [formulaire 43 DN](#) pour chaque danger naturel gravitaire affectant la parcelle concernée par le projet de construction. Deux exemplaires du formulaire dûment signé par toutes les parties sont à joindre au dossier de demande de permis de construire.
- Les anciens formulaires 43 ne sont plus valides et ne doivent plus être utilisés.**
- 106 B. Dans un site pollué  
*(en cas de doute, interroger la commune ou la DGE-DIRNA-GEODE pour les décharges ou la DGE-DIREV-ASS pour les sites industriels et les lieux d'accident)*  
 Ancienne décharge  Site industriel pollué  Lieu d'accident
107. Projet portant atteinte à une espèce ou à un milieu digne de protection   
*(selon art. 22 de la loi sur la faune du 28 septembre 1989)*
108. Projet situé dans un site porté à un inventaire ou classé faune, nature et paysage
110. Dans une région archéologique
111. Construction protégée: A l'inventaire / Monument historique / Protection générale (sauf Lausanne)   
*(Pour les ouvrages hors zone à bâtir, voir questions 12 et 102)*

## Préservation et promotion du parc locatif

**Démolition, transformation, rénovation (travaux) et/ou changement d'affectation touchant un bâtiment avec des logements loués existants***Les questions 112.1 à 112.3 ne sont à activer que si l'immeuble existant comprend au moins trois logements qui étaient loués en dernier lieu, même vacants*

- 112.1 a) Démolition, transformation et travaux généraux de rénovation supérieurs aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie touchée par les travaux.  53
- b) Changement d'affectation d'un logement existant qui était loué en dernier lieu, avec ou sans travaux. Location via une plateforme de type Airbnb uniquement si cette location est prévue plus de 90 jours par année civile et que le logement était jusqu'alors loué de manière standard sur le marché locatif.  53
- 112.2 Rénovation d'un logement « isolé » qui était loué en dernier lieu.  53 B
- 112.3 Rénovation inférieure aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie de l'immeuble touchée (demande de dispense).  53 C

## Reconnaissance de logement d'utilité publique

- 112.4 Procédure de reconnaissance de logements d'utilité publique (LUP) au sens de la loi du 10 mai 2016 sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL)  54

## Bruit

113. Projet situé dans une zone où les valeurs limites d'immission sont dépassées selon l'art. 31 OPB  Annexe  
*(rapport acoustique nécessaire)*
114. Construction d'une paroi ou d'une butte antibruit

Protection des eaux		Annexes
115.	Zones S de protection des eaux ( <i>autres secteurs, cocher la question N° 36</i> )	<input type="checkbox"/>
116.	Projet situé à moins de 20 m de : <input type="checkbox"/> la rive d'un lac <input type="checkbox"/> d'un cours d'eau à ciel ouvert <input type="checkbox"/> d'un cours d'eau sous voûtage	
Gestion des eaux météoriques ( <i>surface de collecte supérieure à 50 m²</i> )		
117.	Déversement des eaux météoriques Directement au cours d'eau ou dans un plan d'eau <input type="checkbox"/> Au cours d'eau, plan d'eau ou au collecteur communal avec rétention ( <i>voir la question N° 210</i> )	<input checked="" type="checkbox"/>
118.	Infiltration des eaux météoriques dans le sol Infiltration directe (surface perméable: grille-gazon, gravier, pavés, etc.) <input checked="" type="checkbox"/> Ouvrage d'infiltration	<input type="checkbox"/>
119.	Déversement dans un collecteur de l'Etat hors traversée de localité	<input type="checkbox"/>
120.	Surface imperméabilisée supérieure à 2000 m² (construction, parking extérieur, accès)	<input type="checkbox"/>
Eaux usées		
121.	Evacuation sans passer par une STEP	<input type="checkbox"/>
122.	Raccordement à un collecteur de l'Etat hors traversée de localité	<input type="checkbox"/>
123.	Raccordement à la fosse à purin	<input type="checkbox"/>
		52
Réseaux routier et ferroviaire		
124.	Ouvrage empiétant sur la limite des constructions d'une route cantonale (hors traversée de localité)	<input type="checkbox"/>
		62
125.	Accès sur une route cantonale ou aménagement en bordure de celle-ci	<input type="checkbox"/>
126.	A moins de 50 m de l'axe d'une route nationale	<input type="checkbox"/>
127.	A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire ( <i>l'accord de l'entreprise ferroviaire n'a pas été délivré ou la démarche est en cours selon art. 18m LCdF</i> )	<input type="checkbox"/>
		Annexe
128.	Projet de réaménagement routier de peu d'importance réalisé dans le gabarit existant	<input type="checkbox"/>
M. INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES		
Locaux occupant des travailleurs		
150.	a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr <input type="checkbox"/> b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		43, 51, 64
151.	Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4)	<input type="checkbox"/>
		43, 51, 64
152.	Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail	<input type="checkbox"/>
		51
Environnement		
153.	Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE)	<input type="checkbox"/>
		64
154.	Installations de production d'énergie (EIE) <input type="checkbox"/> Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon <input type="checkbox"/> Raffinerie de pétrole <input type="checkbox"/> Installation géothermique ( <i>plus de 5 MWth</i> ) <input type="checkbox"/> Installation thermique ( <i>plus de 100 MWth</i> ) <input type="checkbox"/> Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon	
		43, 64
Commerces, services, bâtiments élevés, particularités architecturales		
155.	Surface et/ou bâtiments administratifs et/ou commerciaux	<input type="checkbox"/>
		43
156.	Bâtiments de plus de 30m de hauteur totale	<input type="checkbox"/>
		43
157.	Grands magasins, centres commerciaux Surface consacrée à l'alimentation [m²] : Surface de vente effective ( <i>sans les entrepôts et les parkings</i> ) <input type="checkbox"/> Inférieure à 2000 m² <input type="checkbox"/> De 2000 à 5000 m² <input type="checkbox"/> Supérieure à 5000 m² (EIE) <input type="checkbox"/> Un plan de quartier a été établi car la surface de vente est supérieure à 2000 m²	<input type="checkbox"/>
		43
170.	Bâtiment avec cour intérieure et/ou bâtiment avec façade double peau	<input type="checkbox"/>
		43

**Métaux et machines**

158. Métaux et machines  43, 64  
 Aciéries (EIE)  Vieux métaux (EIE)  
 Aluminium (EIE)  Métaux non ferreux (EIE)

**Bois****Annexes**

159. Bois et traitement du bois  43, 64  
 Panneaux d'agglomérés (EIE)  Plus de 50'000 t/an de cellulose (EIE)

**Chimie**

160. Produits chimiques, pétroliers, phytosanitaires, engrais  43, 64  
 Fabriques d'explosifs et de munitions (EIE)  Stockage de plus de 1000 t (EIE)  
 Transformation (> de 5000 m<sup>2</sup> ou 10'000 t/an)(EIE)  Synthèse de produits
161. Produits pharmaceutiques et vétérinaires, pharmacies et drogueries, fabriques et commerce en gros de médicaments, de sérums et de vaccins  43, 64
162. Produits plastiques ou en caoutchouc  43, 64

**Alimentation**

163. Produits alimentaires  43
164. Produits agro-alimentaires  43, 64

**Autres matériaux**

165. Arts graphiques  43, 64
166. Produits pour l'aménagement de la maison et du logement  43, 64
167. Produits, appareils, instruments mécaniques et électroniques  43, 64
168. Textiles, habillement, cuir  43, 64
169. Matériaux de construction (ex. peinture, bitume, briques, tuiles, isolants, etc.)  43, 64  
 Cimenteries (EIE)  Verreries (plus de 30'000 t/an) (EIE)

**N. GENIE CIVIL, DECHETS, SURV. DES OUVRAGES, STEP****Terrassements, dépôts d'excavation et décharges**

200. Terrassements, excavations ou remblais impliquant un mouvement de matériaux de plus de 5000 m<sup>3</sup> ou couvrant une superficie de plus de 5000 m<sup>2</sup>, mais inférieur à 50'000 m<sup>3</sup>
207. Le projet a des emprises (temporaires et définitives) sur les sols de plus de 5'000 m<sup>2</sup> ou, pour les conduites, de plus de 1'000 mètres linéaires ?  Concept de gestion des sols
201. Dépôts d'excavation impliquant un apport de terre  
 De 50'000 à 500'000 m<sup>3</sup>  De plus de 500'000 m<sup>3</sup> (EIE)
202. Décharges contrôlées pour matériaux inertes, résidus stabilisés, décharges bioactives (EIE)

**Installations de collecte, de tri, de conditionnement, de recyclage, de valorisation, d'incinération ou de traitement des déchets**

203. Déchetteries ou postes de collecte des déchets
204. Installations de traitement des déchets  43  
 Inférieur ou égal à 1000 t/an  Capacité supérieure à 1000 t/an (EIE)
205. Déchiqueteurs de voitures (EIE)
206. Construction ou modification de stations d'épuration collectives ou d'équipements de traitement des boues d'épuration  51

**Surveillance des ouvrages de retenue**

210. Ouvrages d'accumulation  Volume maximum d'accumulation > 100 m<sup>3</sup>  
 Retenue au dessus du terrain naturel  
 Volume d'eau permanent m<sup>3</sup> :

**O. AGRICULTURE, ANIMAUX****Annexes**

250.	Bâtiments d'exploitations agricoles sans animaux, hangars agricoles	<input type="checkbox"/>	43
251.	Bâtiments d'exploitations agricoles avec animaux	<input type="checkbox"/>	43, 52
252.	Exploitations intensives d'élevages ou d'engraissement <input type="checkbox"/> Plus de 125 UGB ( <i>hors étables d'alpage</i> ) (EIE)	<input type="checkbox"/>	43, 52
253.	Manèges, boxes à chevaux. ( <i>Si moins de 5 chevaux, QP 52 pas nécessaire</i> )	<input type="checkbox"/>	43, 52
254.	Elevages et pensions d'animaux domestiques Type d'animaux :	<input type="checkbox"/>	
255.	Fosses à purin	<input type="checkbox"/>	52
256.	Fumières	<input type="checkbox"/>	52
257.	Silos à fourrage	<input type="checkbox"/>	43
258.	Installations de biogaz.	<input type="checkbox"/>	43
259.	Abattoirs, centres d'équarrissage, de collecte, de stockage, d'incinération de déchets carnés, boucheries en gros <input type="checkbox"/> Capacité jusqu'à 5000 t/an <input type="checkbox"/> Capacité supérieure à 5000 t/an (EIE)		43, 64

**P. EDUCATION, SANTE, SOCIAL****Etablissements scolaires et sanitaires, centres d'accueil**

300.	Bâtiments et établissements de l'enseignement obligatoire public	<input type="checkbox"/>	21, 43
301.	Ecoles paramédicales	<input type="checkbox"/>	43, 64
302.	Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex. hôpitaux, CTR...)	<input type="checkbox"/>	43, 64
303.	Etablissements pour mineurs	<input type="checkbox"/>	43, 64
304.	Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifs - ESE)	<input type="checkbox"/>	43, 64
305.	Etablissements pour personnes âgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médico-social - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home non médicalisé - HNM)	<input type="checkbox"/>	43, 64, 73
306.	Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire	<input type="checkbox"/>	43, 64

**Laboratoires et cabinets**

307.	Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
308.	Cabinets et instituts de physiothérapie	<input type="checkbox"/>	43
309.	Cabinets et cliniques vétérinaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
310.	Laboratoires d'analyses vétérinaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
312.	Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins	<input type="checkbox"/>	43

**Cimetières**

311.	Cimetières, caveaux funéraires, crématoires	<input type="checkbox"/>	43
------	---	--------------------------	----

**Q. SPORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS****Sport**

340.	Equipements sportifs (scolaire ou non scolaires)	<input type="checkbox"/>	
350.	Stades comprenant des tribunes fixes pour plus de 20'000 spectateurs (EIE)	<input type="checkbox"/>	
351.	Pistes pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives (EIE)	<input type="checkbox"/>	
352.	Installations de sports d'hiver impliquant des modifications de terrain > 5'000 m <sup>2</sup> (EIE)	<input type="checkbox"/>	
353.	Canons à neige dont la surface destinée à être enneigée > 50'000 m <sup>2</sup> (EIE)	<input type="checkbox"/>	
354.	Terrains de golf de 9 trous et plus (EIE)	<input type="checkbox"/>	
355.	Stands de tir <input type="checkbox"/> Stands de tir (cas général) <input type="checkbox"/> A 300 m avec plus de 15 cibles (EIE)		

356.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin public ou à l'usage de plus d'une famille <input type="checkbox"/> eau non chauffée		32
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m <sup>2</sup>		32, EN-VD11
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m <sup>2</sup>		32, EN-VD11, Concept énergétique
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		32, EN-VD11, Concept énergétique
357.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin à l'usage d'une seule famille <input type="checkbox"/> eau non chauffée		
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m <sup>2</sup>		EN-VD11
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m <sup>2</sup>		EN-VD11, Concept énergétique
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		EN-VD11, Concept énergétique

### Loisirs, campings, dortoirs

358.	Bâtiments et locaux destinés à recevoir un grand nombre de personnes	<input type="checkbox"/>	43, 64
359.	Hôtellerie, restauration : établissements soumis à licences de café-restaurant, de café-bar, tea-room, bar à café, discothèque, night-club, buvette, etc...	<input type="checkbox"/>	11, 43, 64
359bis	Création, transformation, changement d'affectation d'un salon de prostitution	<input type="checkbox"/>	11B, 43
360.	Parcs d'attraction de plus de 75'000 m <sup>2</sup> ou pour plus de 4000 visiteurs par jour (EIE)	<input type="checkbox"/>	
361.	Téléphériques, téléskis et autres installations de transport à câbles Coordonnées géographiques - (joindre le préavis du Concordat des téléskis) départ : / arrivée : /	<input type="checkbox"/>	Annexe
362.	Ascenseurs inclinés, monorails servant au transport de personnes	<input type="checkbox"/>	
363.	Dortoirs de chantier, logements de personnel par l'employeur	<input type="checkbox"/>	43
364.	Campings, caravanings résidentiels	<input type="checkbox"/>	43
365.	Places de jeux	<input type="checkbox"/>	

### R. RISQUES, DANGERS PARTICULIERS

#### Trafic aérien / Véhicules à moteur

400.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aéroport Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et des informations supplémentaires : <a href="#">lien</a>	<input type="checkbox"/>	Annexe
401.	a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes)	<input type="checkbox"/>	Annexe
401.	b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture)	<input type="checkbox"/>	43
402.	Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment)	<input type="checkbox"/>	64
403.	Places de lavage pour véhicules.	<input type="checkbox"/>	64
404.	Garages professionnels	<input type="checkbox"/>	43, 64
405.	Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle	<input type="checkbox"/>	64

#### Incendie, explosion, pollution

406.	Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution, intoxication etc.) <input type="checkbox"/> Plus de 50'000 m <sup>3</sup> charbon (EIE) <input type="checkbox"/> Plus de 5000 m <sup>3</sup> liquide ou 50'000 m <sup>3</sup> gaz (EIE) <input type="checkbox"/> Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE)		43, 64
408.	Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux	<input type="checkbox"/>	63
409.	Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux)	<input type="checkbox"/>	43, 64
410.	Entreprises de nettoyage	<input type="checkbox"/>	43, 64
411.	Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères (eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage)	<input type="checkbox"/>	64

#### Rayonnement

412.	a) Equipements de téléphonie mobile (mât, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour la radiodiffusion et autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation (joindre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant) Installation nouvelle <input type="checkbox"/> Modification d'installation existante <input type="checkbox"/>		Annexe
	b) Installation d'antenne sur pylône électrique ou dans une installation haute tension (HT) (à cocher si l'antenne se trouve sur une infrastructure électrique HT) <input type="checkbox"/>		ESTI TD7
414.	Equipements fixes de transmission (signaux, images ou son) d'une puissance supérieure à 500 kW (EIE) <input type="checkbox"/>		



## BLOC-NOTES

1. Mandataire :
2. Commune :
3. CAMAC :

## SIGNATURES

## SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Les soussignés déclarent avoir fourni les indications de ce formulaire et de ses annexes au plus près de leur conscience et répondent de leur exactitude.

Lieu et date :

Propriétaire(s) :

VILLE DE  
NYON

SERVICE D'ARCHITECTURE

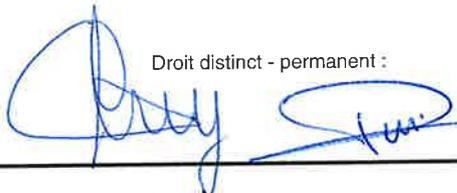
Place du Château 10, 1250 Nyon

Prom. acquéreur(s) :

Droit distinct - permanent :

Auteur des plans :

C. Mille



Nyon 01.11.24

L. Gail

## Destinataire des factures (\*) (publication FAO, émoluments, frais de traitement du dossier par le canton)

Une fois la facture envoyée, une taxe de 30.-- Fr. sera perçue pour toute modification d'adresse du destinataire des factures.

Nom (*) :	MACCHIAIOLI + GORNUZ	Prénom :	PHILIPPE + JOËL
Raison sociale :	COOPÉRATIVE CITÉ-DERRIÈRE	Tél. :	021 613 08 75
Adresse (*) :	Avenue de la Gare 29	E-mail :	lausanne@citederriere.ch
N° postal (*) :	1003	Localité (*) :	LAUSANNE

Lieu, date et signature (\*) :

Le destinataire des factures ne peut être que le propriétaire, promettant-acquéreur, bénéficiaire d'un DDP ou l'auteur des plans. Par sa signature, il s'engage à payer les frais de publications et les émoluments qui sont dus quelle que soit l'issue de la mise à l'enquête et de la délivrance du permis de construire par la commune. Tous les signataires sont solidaires pour le règlement des factures.

## EXAMEN DU DOSSIER PAR L'AUTORITE COMMUNALE

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours. Publication de l'avis d'enquête dans la FAO

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 19.03.2025 au 17.04.2025

Conformément à l'art. 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le :

Responsable du dossier (\*) : Romain Sudan

Tél. (\*) : 022 316 49 40 Fax :

Le collaborateur soussigné déclare avoir contrôlé tous les éléments de ce formulaire ainsi que ses annexes et atteste que ce dossier est complet et conforme aux exigences légales et réglementaires.

Sceau et signatures :

VILLE DE NYON  
Service du territoire  
1260 NYON

## PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUETE ET DELAIS DE RECEPTION DES DOSSIERS

- Vérifier qu'une FAO est prévue à la date souhaitée (attention aux numéros doubles dus aux jours fériés et aux délais spéciaux).
- La publication dans le journal local et l'affichage au pilier public sont effectués par la commune.
- Pour la FAO du mardi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le jeudi précédent à 16h00.
- Pour la FAO du vendredi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le mardi précédent à 16h00.

## Résultat de l'enquête publique

Le délai d'enquête expiré, les oppositions et/ou les observations éventuelles sont immédiatement communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements intéressés (art. 113 LATC).

Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact !

DITS CAMAC

Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, tél. 021/316.70.21, email [info.camac@vd.ch](mailto:info.camac@vd.ch)

## Listes de tous les acteurs de l'avis d'enquête



VILLE DE

NYON

SERVICE D'ARCHITECTURE  
Place du Château 10, 1260 Nyon

**Propriétaires (propriétaires n° 1 à 5)**

Nom, Prénom :	NYON, LA COMMUNE	RAISON SOCIALE :	
Adresse :	Place du Château 3	E-mail :	ville@nyon.ch
Tél. :	022 316 40 00	LOCALITE :	NYON
NPA :	1260		

**Droit distinct et permanent (DDP n° 1 et 2)**

Nom, Prénom :	M. MACCHIAIOLI PHILIPPE + M. CORNUT JOËL	Adresse :	Avenue de la Gare 29 - CP 1180
RAISON SOCIALE :	COOPÉRATIVE CITÉ DERRIÈRE	E-mail :	lausanne@citederriere.ch
Tél. :	021 613 08 70	LOCALITE :	LAUSANNE
NPA :	1003		

**Auteur des plans (personne physique selon art. 72 RATC)**

Nom, Prénom :	M. GAILLE LAURENT	RAISON SOCIALE :	BUNQ SA ARCHITECTES
Adresse :	Rue de Saint-Jean 32	E-mail :	info@bunq.ch
Tél. :	021 601 19 10	LOCALITE :	NYON
NPA :	1260		

# PLAN DE SITUATION

COMMUNE DE NYON

PLAN N° 1024 PARCELLE N° 1519 et DDP (5244)

Propriété de : P. 1519 : Nyon la Commune  
DDP (5244) : Coopérative Cité Derrière, Lausanne

Maître de l'ouvrage : Coopérative Cité Derrière, Lausanne

Echelle 1:500

Coordonnées C.N.S. N°1261

Y = 2'506'850  
X = 1'137'935

Altitude moyenne: ~418m

Zone de l'ordre non contigu

IUS = 0.65 ou 0.8

D.S.B. : II  
S.P.E. : üB

DEROGATIONS:

Néant selon information transmise par le maître d'oeuvre et/ou ses mandataires

La réalisation de ce projet implique une mise à jour du plan RF

### Désignation cadastrale:

Surface totale = 2'551m<sup>2</sup>

Soit:

Accès, place privée = 562m<sup>2</sup>

Jardin = 1'989m<sup>2</sup>

### SERVITUDES:

193'466 (CD) Passage à pied et pour tous véhicules, canalisations quelconques

20/5024 (C) DDP Superficie, fav. 5244

### MENTIONS:

Aucune

### CHARGES FONCIERES:

Aucune

### Signatures:

Le maître de l'ouvrage :



**BS&A**  
BERNARD SCHENK SA  
F. SCHENK  
Ing.-géomètre breveté

Route de Clémenty 60  
CH-1260 NYON

Tél. 022 3638840

info@schenksa.ch  
www.schenksa.ch

L'architecte:



### Sceaux communaux:

**COMMUNE DE NYON**

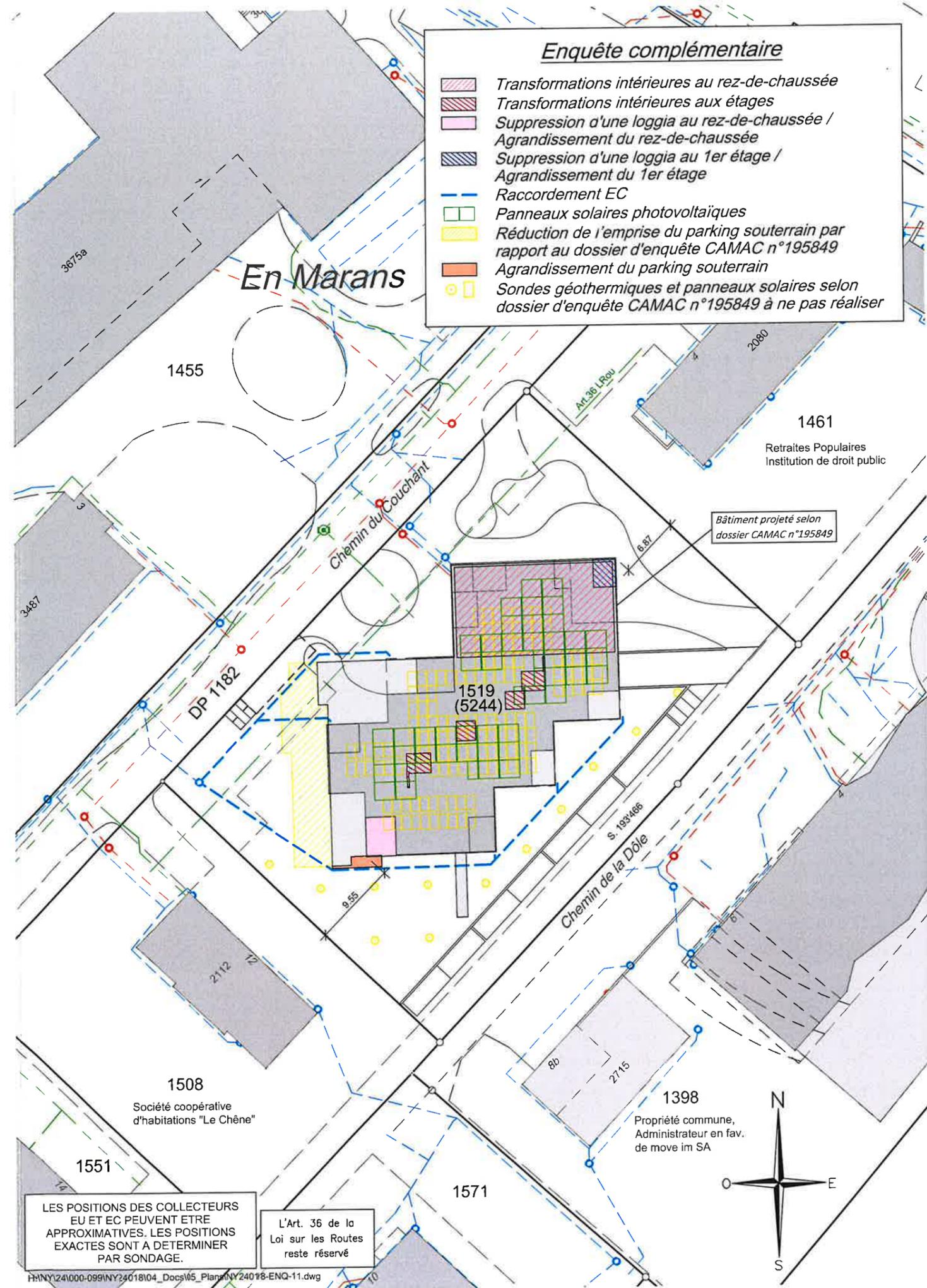
Dossier N° 8009C

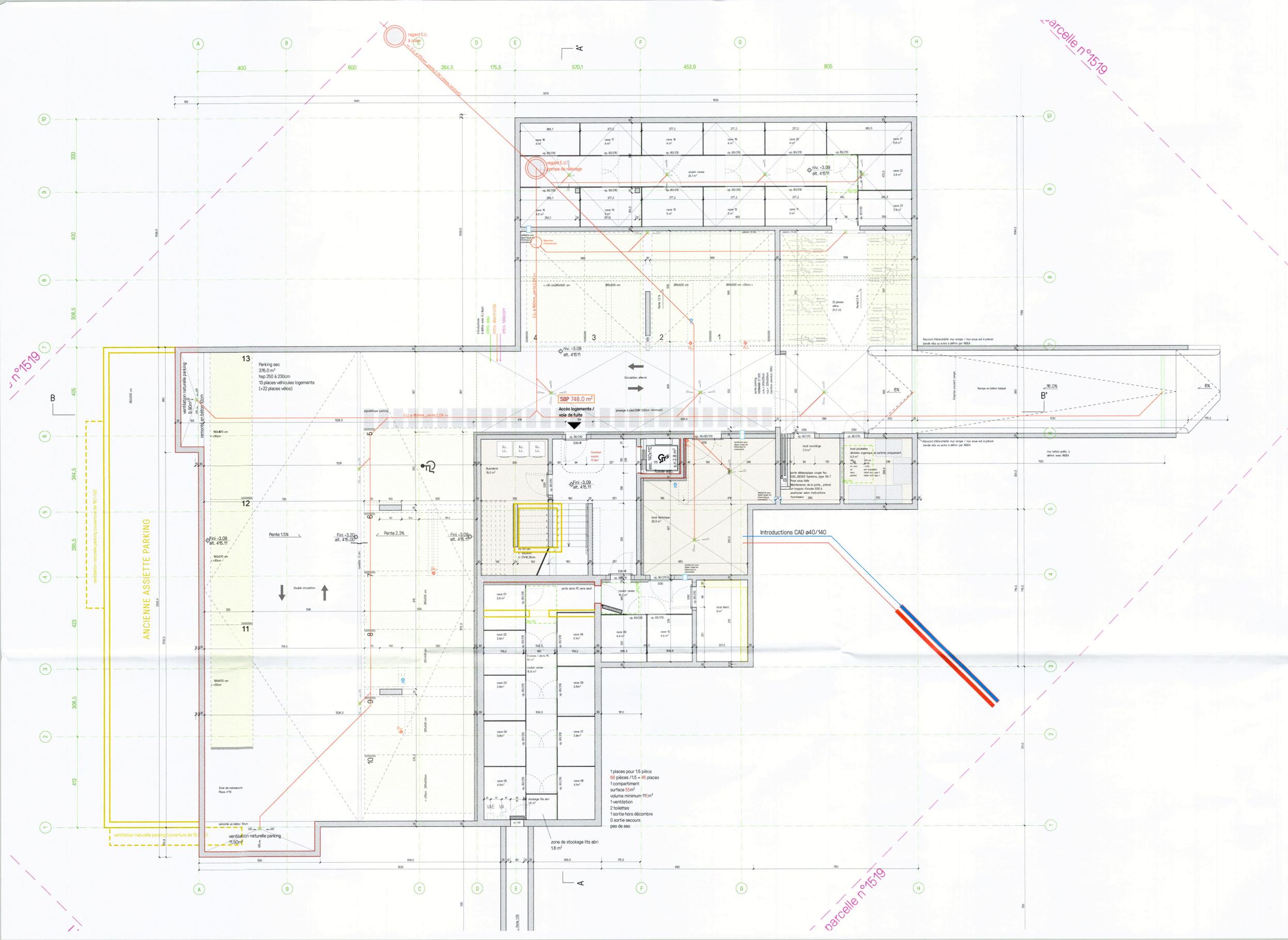
Plans déposés à l'enquête publique  
du 19 mars. au 17 avr. 2025

Visa Service SDT : 

Nyon, le 29 octobre 2024

Dossier technique : NY24-018





TITRE  
Construction d'un immeuble de 24 logements et d'une salle communautaire au Chemin du couchant, n°6 - 1260 Nyon  
parcelle n°1519

bunq sa  
architectes  
Rue Saint-Jean 32  
1260 Nyon - Suisse  
T +41 21 601 19 10



# 95CDN

## Plan du sous-sol

PROPRIÉTAIRE(S)  
Commune de Nyon  
DROIT DISTINCT ET PERMANENT  
Coopérative d'utilité publique Cité Derrière

N° PLAN  
95CDN\_ENQ\_100\_ESS.pdf

STATUT  
SIGNATURE PROPRIÉTAIRE

DOSSIER  
dossier d'enquête  
mise à l'enquête complémentaire

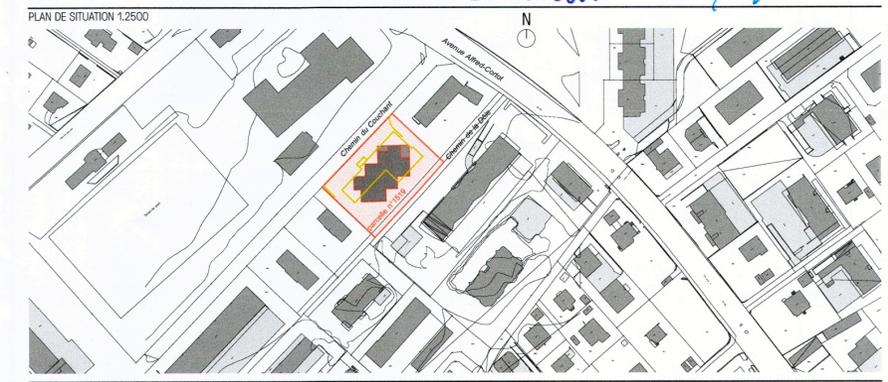
INDICE  
EHELLE  
DATE CREATION  
VISA

B  
1.100  
05.12.2024  
ga

ARCHITECTE

bunq sa architectes  
Rue Saint-Jean 32  
1260 Nyon - Suisse  
info@bunq.ch  
T +41 21 601 19 10

AUTORISATION INITIALE  
CAMAC n°195'849  
Commune n°7607



INDICE	DATE	VISA	MODIFICATIONS
a	09.08.2024	tl + ga	ajout d'un appartement 3p / RdC : réduction de la salle polyvalente à 65 m² / SS : réduction du parking
		tl + ga	déplacement de l'ascenseur / RdC : suppression d'une loggia à l'Ouest + création d'une loggia au Nord
		ga	Etage 1 : déplacement d'une loggia au Nord / Toit : suppression panneaux thermiques + modif. PV
		ga	Façades : modification des dimensions et positions des ouvertures
b	28.11.2024	ga	Augmentation de cuisine et wc de la SC / app n°5 4pc > 3pc / buanderie > au S-sol / Modif. Axes
c			
d			
e			
f			
g			
h			
i			
j			
k			

COTATION AU FINI

légende

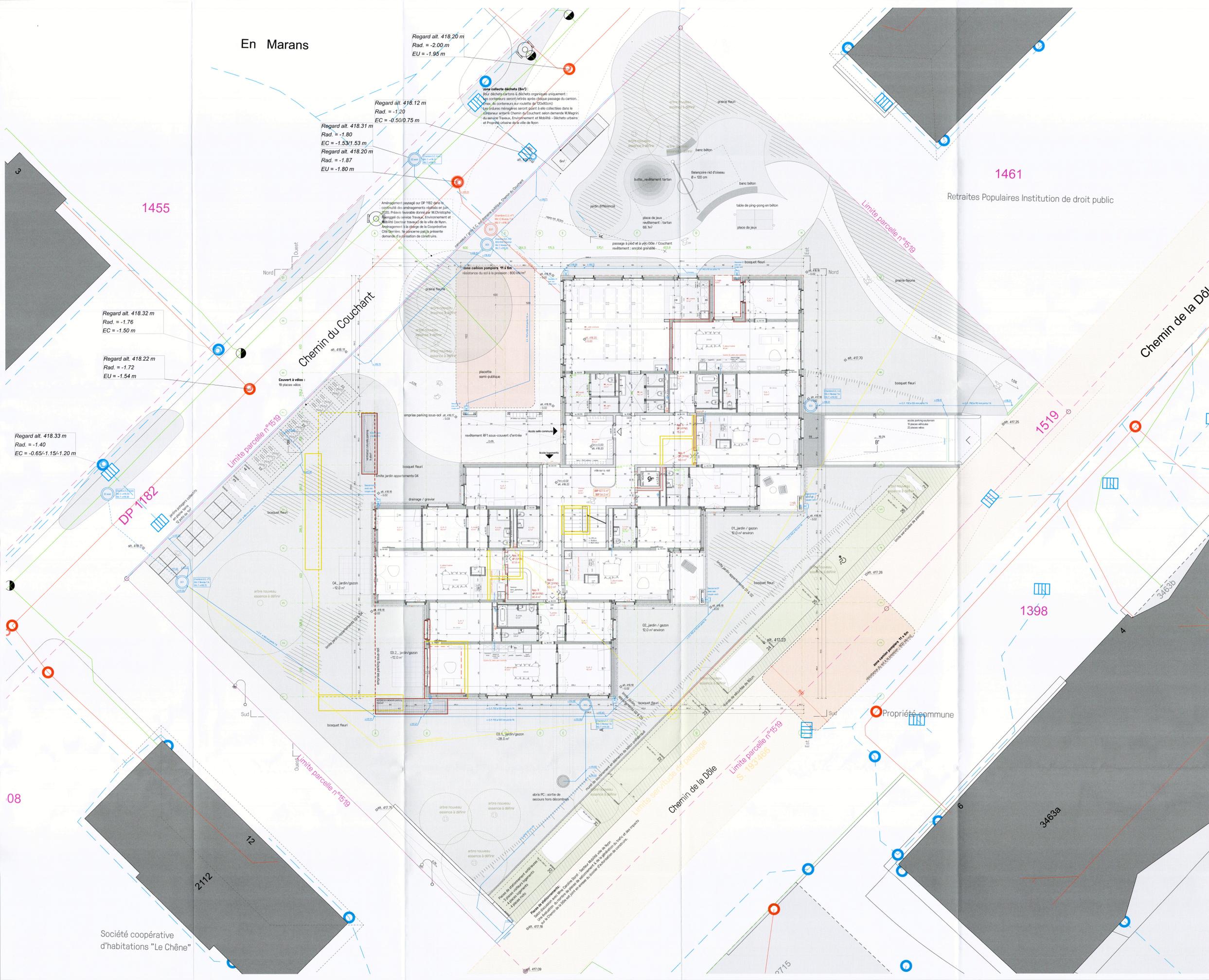
- Rajouts à l'autorisation CAMAC n°195'849
- Suppressions à l'autorisation CAMAC n°195'849

**COMMUNE DE NYON**  
Dossier N° 8009C  
Plans déposés à l'enquête publique  
**du 19 mars. au 17 avr. 2025**  
Visa Service SDT : *HC*

1 place pour 1.5 place  
68 places / 15 = 46 places  
1 compartiment  
surface 51m²  
volume minimum 115m³  
1 ventilation  
2 toilettes  
1 sortie hors décombre  
0 sortie secours  
pas de sas

Introductions CAD #40/140

parcelle n°1519



**95CDN** bunq  
 Rue Saint-Jean 32 info@bunq.ch  
 architectes 1260 Nyon - Suisse T +41 21 801 19 10

**Plan du rez-de-chaussée**  
 DOSSIER  
**dossier d'enquête**  
**mise à l'enquête complémentaire**

PROPRIETAIRES  
 Commune de Nyon  
 GROUPEMENT ET PERMANENT  
 Coopérative d'utilité publique Cité Derrière

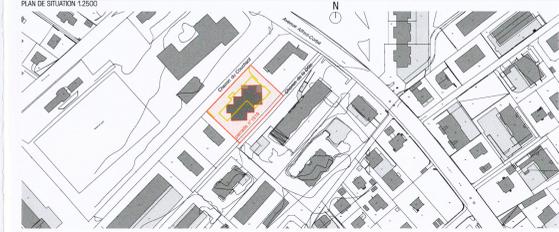
N° PLAN  
 95CDN\_SOU\_100\_E00

STATUT  
 BUREAU DES PROPRIETAIRES  
 ARCHITECTE

INDEXE ECHELLE DATE CREATION VISA  
 B 1:100 16.12.2024 ga

AUTORISATION CAMAC n° 8009C  
 Commune de Nyon

C. In Ulls  
 Cité Derrière



INDICE DATE VISA MODIFICATIONS

a 09.08.2024 tl + ga ajout d'un appartement 3p / RDC : réduction de la salle polyvalente à 65 m² / SS : réduction du parking  
 déplacement de l'ascenseur / RDC : suppression d'une loggia à l'Ouest + création d'une loggia au Nord  
 ga Etage 1 : déplacement d'une loggia au Nord / Toit : suppression panneaux thermiques + modif. PV  
 ga Facades : modification des dimensions et positions des ouvertures

b 28.11.2024 ga Augmentation de cuisine et wc de la SC / app n°5 4pc + 3pc / buanderie > au S-sol / Modif. Axes

c  
 d  
 e  
 f  
 g  
 h  
 i  
 j  
 k

COTATION AU FINI

légende

- Rajouts à l'autorisation CAMAC n°809C
- Suppressions à l'autorisation CAMAC n°809C

**COMMUNE DE NYON**  
**Dossier N° 8009C**  
 Plans déposés à l'enquête publique  
**du 19 mars au 17 avr. 2025**  
 Visa Service SDT : HC

Rappel du calcul des surfaces

Parcelle n°1519 : 2551 m²

SBP max. (0,16 x (100% + 5% + 10%)) + 0,8 x 115% = 0,92 = 2347 m²

SBP performance énergétique à 10% construction LUP

Surface bâtie max. = 1/4 surface parcelle = 2551 m² / 4 = 637,8 m²

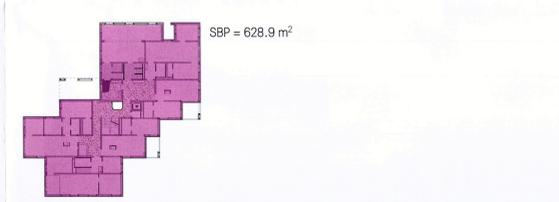


Tableau récapitulatif du nombre de logements par typologies, nombre de pièces & SBP

	2pces	3pces	4pces	5pces	Total	SBP
Etage -1	-	-	-	-	-	-
Etage RDC	2	1	2	0	5	628.4 m²
Etage 1	3	3	1	0	7	599.8 m²
Etage 2	2	3	0	1	6	551.9 m²
Etage 3	3	2	1	0	6	528.4 m²
Total apt.	10	9	4	1	24	2308.5 m²
Nbr. pièces	20	27	16	5	68	



TITRE  
Construction d'un immeuble de 24 logements et d'une salle communautaire au Chemin du couchant, n°6 - 1260 Nyon  
parcelle n°1519

bunq sa Rue Saint-Jean 32 info@bunq.ch  
architectes 1260 Nyon - Suisse T +41 21 601 19 10

**95CDN** bunq

**Plan du 1er étage**

PROPRIÉTAIRE(S)  
Commune de Nyon  
DROIT DISTINCT ET PERMANENT  
Coopérative d'utilité publique Cité Derrière  
N° PLAN  
95CDN\_ENQ\_100\_E01

DOSSIER  
**dossier d'enquête**  
**mise à l'enquête complémentaire**  
INDICE ECHELLE DATE CREATION VISA  
**B** 1:100 05.12.2024 ga

STATUT SIGNATURE PROPRIÉTAIRE SIGNATURE DROIT DISTINCT & PERMANENT ARCHITECTE

**AUTORISATION INITIALE**  
CAMAC n°195'849  
Commune n°7607

**VILLE DE NYON**  
SERVICE D'ARCHITECTURE  
Place du Château 10 1250 Nyon

*C. Hille* *L. Gail*



INDICE	DATE	VISA	MODIFICATIONS
a	09.08.2024	tl + ga	ajout d'un appartement 3p / RdC : réduction de la salle polyvalente à 65 m <sup>2</sup> / SS : réduction du parking
		tl + ga	déplacement de l'ascenseur / RdC : suppression d'une loggia à l'Ouest + création d'une loggia au Nord
		ga	Etage 1 : déplacement d'une loggia au Nord / Toit : suppression panneaux thermiques + modif. PV
		ga	Façades : modification des dimensions et positions des ouvertures
b	28.11.2024	ga	Augmentation de cuisine et wc de la SC / app n°5 4pc > 3pc / buanderie > au S-sol / Modif. Axes
c			
d			
e			
f			
g			
h			
i			
j			
k			

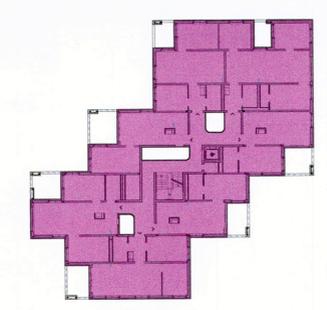
COTATION AU FINI

légende

- Rajouts** à l'autorisation CAMAC n°195'849
- Suppressions** à l'autorisation CAMAC n°195'849

**COMMUNE DE NYON**  
Dossier N° 8009C  
Plans déposés à l'enquête publique  
**du 19 mars. au 17 avr. 2025**  
Visa Service SDT : *HC*

**Surface brute de plancher étage 1**



SBP = 599,8 m<sup>2</sup>



TITRE  
Construction d'un immeuble de 24 logements et d'une salle communautaire au Chemin du couchant, n°6 - 1260 Nyon  
parcelle n°1519

bunq sa Rue Saint-Jean 32 info@bunq.ch  
architectes 1260 Nyon - Suisse T +41 21 601 19 10

# 95CDN bunq

## Plan du 2ème étage

PROPRIÉTAIRE(S)  
Commune de Nyon  
DROIT DISTINCT ET PERMANENT  
Coopérative d'utilité publique Cité Derrière

N° PLAN  
95CDN\_ENQ\_100\_E02

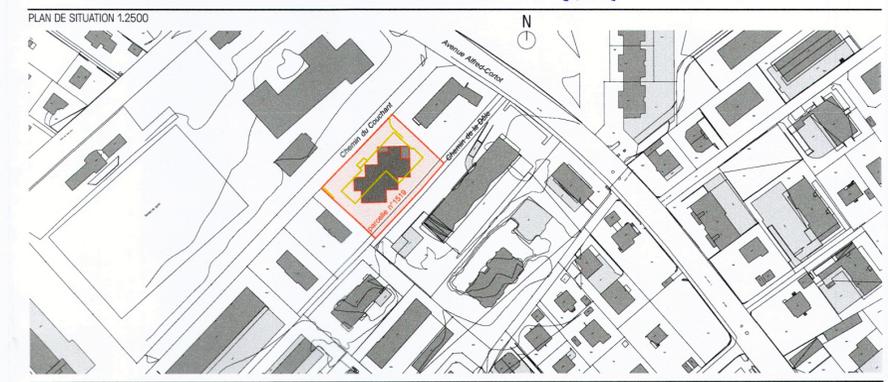
STATUT

DOSSIER  
dossier d'enquête  
mise à l'enquête complémentaire

INDICE ECHELLE DATE CREATION VISA  
B 1:100 05.12.2024 ga

SIGNATURE DROIT DISTINCT & PERMANENT ARCHITECTE

AUTORISATION INITIALE  
CAMAC n°195'849  
Commune n°7607



INDICE	DATE	VISA	MODIFICATIONS
a	09.08.2024	tl + ga	ajout d'un appartement 3p / RdC : réduction de la salle polyvalente à 65 m² / SS : réduction du parking
		tl + ga	déplacement de l'ascenseur / RdC : suppression d'une loggia à l'Ouest + création d'une loggia au Nord
		ga	Etage 1 : déplacement d'une loggia au Nord / Toit : suppression panneaux thermiques + modif. PV
		ga	Façades : modification des dimensions et positions des ouvertures
b	28.11.2024	ga	Augmentation de cuisine et wc de la SC / app n°5 4pc > 3pc / buanderie > au S-sol / Modif. Axes
c			
d			
e			
f			
g			
h			
i			
j			
k			

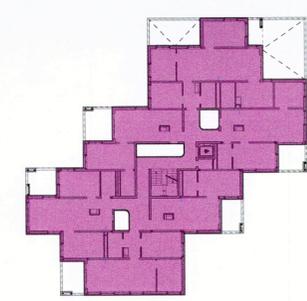
COTATION AU FINI

légende

- Rajouts à l'autorisation CAMAC n°195'849
- Suppressions à l'autorisation CAMAC n°195'849

**COMMUNE DE NYON**  
Dossier N° 8009C  
Plans déposés à l'enquête publique  
du 19 mars. au 17 avr. 2025  
Visa Service SDT : *MC*

Surface brute de plancher étage 2



SBP = 551.9 m²



TITRE  
Construction d'un immeuble de 24 logements et d'une salle communautaire au Chemin du couchant, n°6 - 1260 Nyon  
parcelle n°1519

bunq sa  
architectes  
Rue Saint-Jean 32  
1260 Nyon - Suisse  
T +41 21 601 19 10

**95CDN** bunq

**Plan du 3ème étage**

PROPRIÉTAIRE(S)  
Commune de Nyon  
DROIT DISTINCT ET PERMANENT  
Coopérative d'utilité publique Cité Derrière

DOSSIER  
**dossier d'enquête**  
**mise à l'enquête complémentaire**

bunq sa architectes  
Rue Saint-Jean 32  
1260 Nyon - Suisse  
info@bunq.ch  
T +41 21 601 19 10

N° PLAN  
95CDN\_ENQ\_100\_E03  
STATUT  
SIGNATURE PROPRIÉTAIRE  
SIGNATURE DROIT DISTINCT & PERMANENT  
ARCHITECTE

AUTORISATION INITIALE  
CAMAC n°195'849  
Commune n°7607



INDICE	DATE	VISA	MODIFICATIONS
a	09.08.2024	tl + ga	ajout d'un appartement 3p / RdC : réduction de la salle polyvalente à 65 m² / SS : réduction du parking tl + ga : déplacement de l'ascenseur / RdC : suppression d'une loggia à l'Ouest + création d'une loggia au Nord ga : Etage 1 : déplacement d'une loggia au Nord / Toit : suppression panneaux thermiques + modif. PV
b	28.11.2024	ga	Façades : modification des dimensions et positions des ouvertures Augmentation de cuisine et wc de la SC / app n°5 4pc > 3pc / buanderie > au S-sol / Modif. Axes
c			
d			
e			
f			
g			
h			
i			
j			
k			

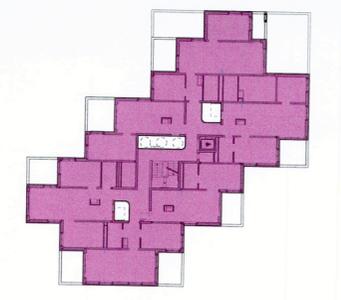
COTATION AU FINI

légende

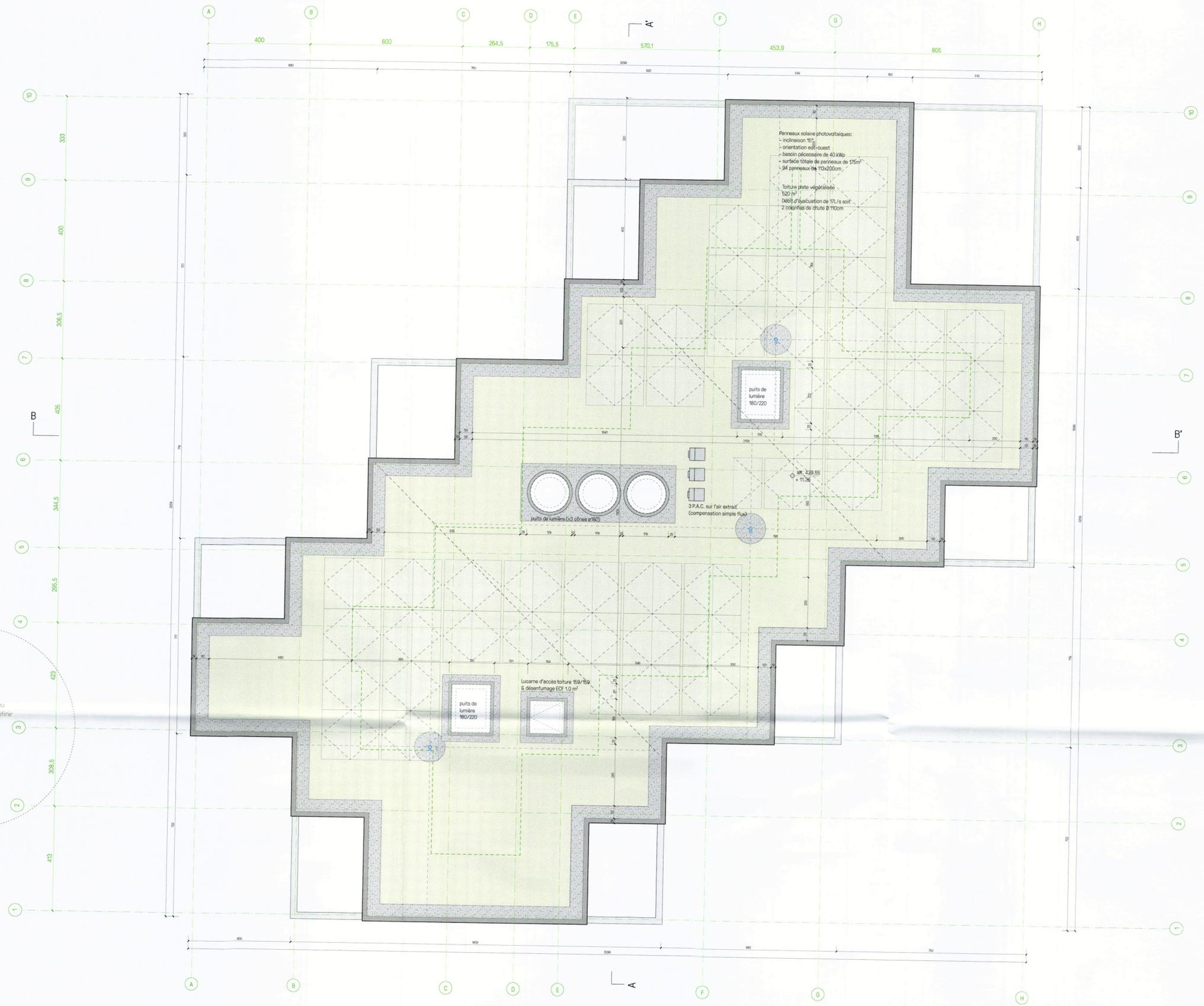
- Rajouts à l'autorisation CAMAC n°195'849
- Suppressions à l'autorisation CAMAC n°195'849

**COMMUNE DE NYON**  
Dossier N° 809C  
Plans déposés à l'enquête publique  
du 19 mars. au 17 avr. 2025  
Visa Service SDT : *mc*

Surface brute de plancher étage 3



SBP = 528.4 m²



TITRE  
Construction d'un immeuble de 24 logements et d'une salle communautaire au Chemin du couchant, n°6 - 1260 Nyon  
parcelle n°1519

bunq sa  
architectes Rue Saint-Jean 32 info@bunq.ch  
1260 Nyon - Suisse T +4121 601 19 10

**95CDN** bunq

**Plan de la toiture**

PROPRIÉTAIRE(S)  
Commune de Nyon  
DROIT DISTINCT ET PERMANENT  
Coopérative d'utilité publique Cité Derrière

DOSSIER  
**dossier d'enquête**  
**mise à l'enquête complémentaire**

bunq sa architectes  
Rue Saint-Jean 32  
1260 Nyon - Suisse  
info@bunq.ch  
T +4121 601 19 10

N° PLAN  
95CDN\_ENQ\_100\_TOI  
STATUT  
SIGNATURE PROPRIÉTAIRE  
SIGNATURE DROIT DISTINCT & PERMANENT  
INDICE  
**B**  
ECHELLE  
1:100  
DATE CREATION  
05.12.2024  
VISA  
ga  
ARCHITECTE

AUTORISATION INITIALE  
CAMAC n°195'849  
Commune n°7607

VILLE DE NYON  
SERVICE D'ARCHITECTURE  
Place du Château 10, 1260 Nyon



INDICE	DATE	VISA	MODIFICATIONS
a	09.08.2024	tl + ga	ajout d'un appartement 3p / RdC : réduction de la salle polyvalente à 65 m² / SS : réduction du parking
		tl + ga	déplacement de l'ascenseur / RdC : suppression d'une loggia à l'Ouest + création d'une loggia au Nord
		ga	Etage 1 : déplacement d'une loggia au Nord / Toit : suppression panneaux thermiques + modif. PV
		ga	Façades : modification des dimensions et positions des ouvertures
b	28.11.2024	ga	Augmentation de cuisine et wc de la SC / app n°5 4pc > 3pc / buanderie > au S-sol / Modif. Axes
c			
d			
e			
f			
g			
h			
i			
j			
k			

COTATION AU FINI

légende

- Rajouts** à l'autorisation CAMAC n°195'849
- Suppressions** à l'autorisation CAMAC n°195'849

**COMMUNE DE NYON**  
Dossier N° 8009C  
Plans déposés à l'enquête publique  
**du 19 mars. au 17 avr. 2025**  
Visa Service SDT : *He*

## Coupe AA' - Coupe BB'

PROPRIÉTAIRE(S)  
Commune de Nyon  
DROIT DISTINCT ET PERMANENT  
Coopérative d'utilité publique Cité Derrière

N° PLAN  
95CDN\_ENQ\_100\_CAA-CBB

STATUT  
SIGNATURE PROPRIÉTAIRE

DOSSIER  
dossier d'enquête  
**mise à l'enquête complémentaire**

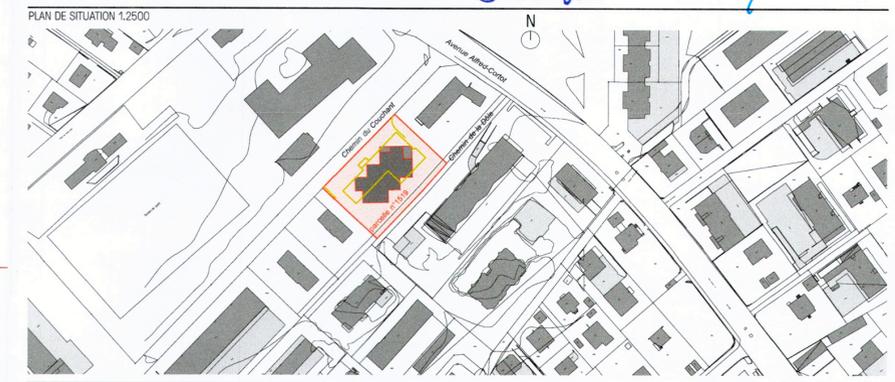
INDICE ECHELLE DATE CREATION VISA  
**B** 1.100 05.12.2024 ga

SIGNATURE DROIT DISTINCT & PERMANENT  
VILLE DE  
**NYON**  
SERVICE D'ARCHITECTURE  
Place du Château 10, 1250 Nyon

ARCHITECTE  
bunq sa architectes  
Rue Saint-Jean 32  
1260 Nyon - Suisse  
info@bunq.ch  
T +41 21 601 19 10

AUTORISATION INITIALE  
CAMAC n°195'849  
Commune n°7607

Signature Propriétaire: *[Signature]*  
Signature Architecte: *[Signature]*



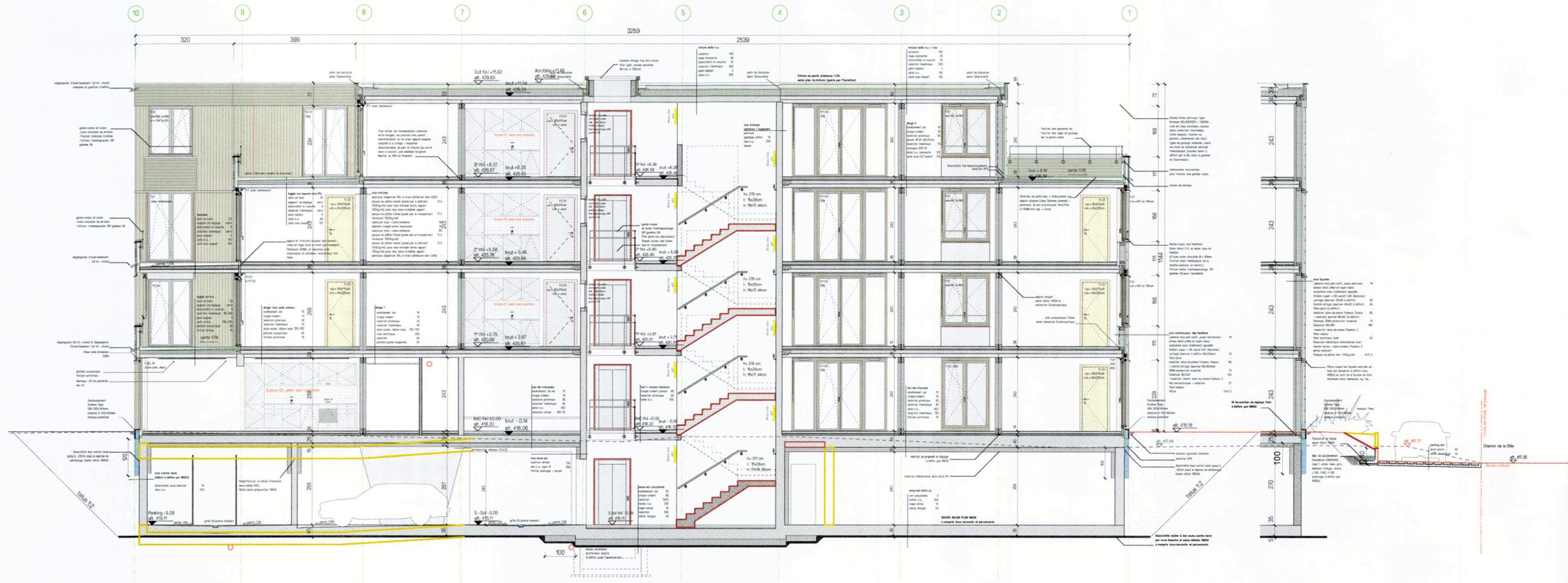
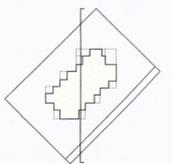
INDICE	DATE	VISA	MODIFICATIONS
a	09.08.2024	tl + ga	ajout d'un appartement 3p / RdC : réduction de la salle polyvalente à 65 m <sup>2</sup> / SS : réduction du parking
		tl + ga	déplacement de l'ascenseur / RdC : suppression d'une loggia à l'Ouest + création d'une loggia au Nord
		ga	Etage 1 : déplacement d'une loggia au Nord / Toit : suppression panneaux thermiques + modif. PV
		ga	Façades : modification des dimensions et positions des ouvertures
b	28.11.2024	ga	Augmentation de cuisine et wc de la SC / app n°5 4pc > 3pc / buanderie > au S-sol / Modif. Axes
c			
d			
e			
f			
g			
h			
i			
j			
k			

### COTATION AU FINI

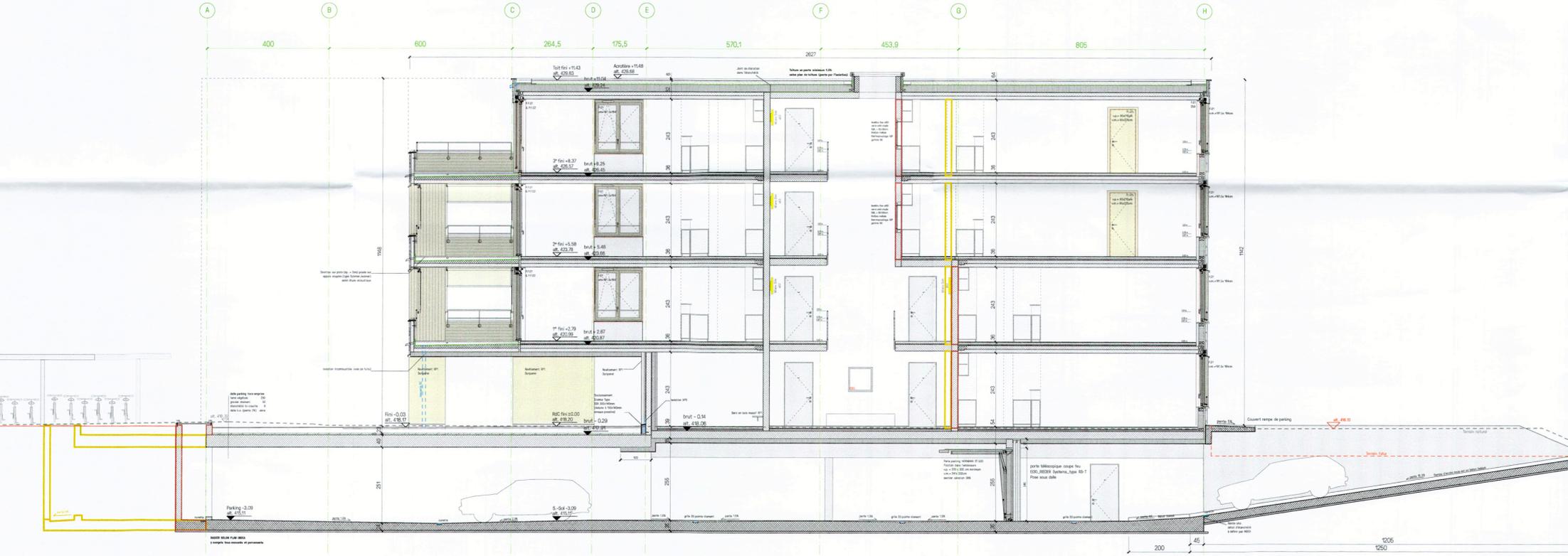
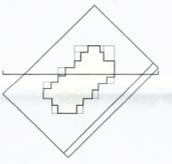
- légende
- Rajouts à l'autorisation CAMAC n°195'849
  - Suppressions à l'autorisation CAMAC n°195'849

**COMMUNE DE NYON**  
Dossier N° 8009C  
Plans déposés à l'enquête publique  
du 19 mars. au 17 avr. 2025  
Visa Service SDT: *[Signature]*

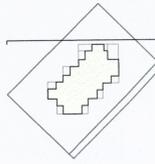
Coupe AA'



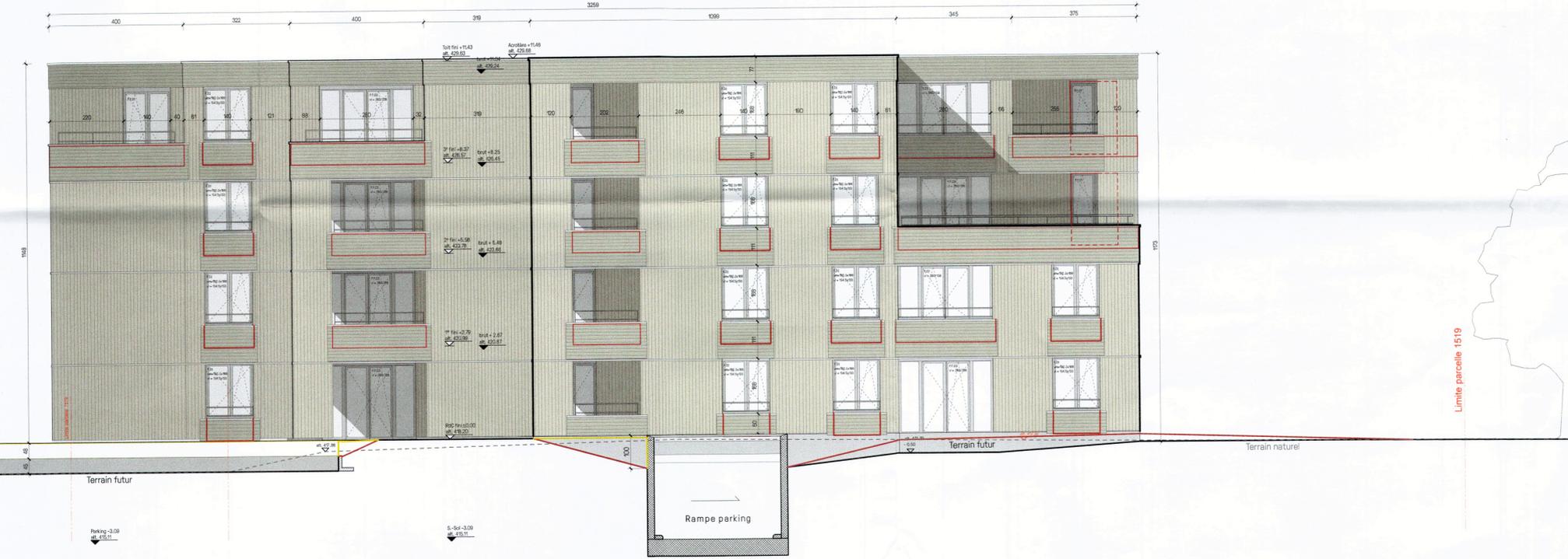
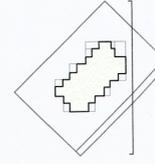
Coupe BB'



Elévation Nord



Elévation Est



TITRE  
Construction d'un immeuble de 24 logements et d'une salle communautaire au Chemin du couchant, n°6 - 1260 Nyon  
parcelle n°1519

bunq sa Rue Saint-Jean 32 info@bunq.ch  
architectes 1260 Nyon - Suisse T +41 21 601 19 10

# 95CDN

 bunq

## Façade Nord - Façade Est

PROPRIÉTAIRE(S)  
Commune de Nyon  
DROIT DISTINCT ET PERMANENT  
Coopérative d'utilité publique Cité Derrière

DOSSIER  
**dossier d'enquête**  
**mise à l'enquête complémentaire**

bunq sa architectes  
Rue Saint-Jean 32  
1260 Nyon - Suisse  
info@bunq.ch  
T +41 21 601 19 10

N° PLAN  
95CDN\_ENQ\_100\_FN-FE.pdf

INDICE ECHELLE DATE CREATION VISA  
**B** 1:100 05.12.2024 ga

STATUT SIGNATURE PROPRIÉTAIRE SIGNATURE DROIT DISTINCT & PERMANENT ARCHITECTE

AUTORISATION INITIALE  
CAMAC n°195'849  
Commune n°7607



INDICE	DATE	VISA	MODIFICATIONS
a	09.08.2024	tl + ga	ajout d'un appartement 3p / RdC : réduction de la salle polyvalente à 65 m <sup>2</sup> / SS : réduction du parking
		tl + ga	déplacement de l'ascenseur / RdC : suppression d'une loggia à l'Ouest + création d'une loggia au Nord
		ga	Etage 1 : déplacement d'une loggia au Nord / Toit : suppression panneaux thermiques + modif. PV
		ga	Façades : modification des dimensions et positions des ouvertures
b	28.11.2024	ga	Augmentation de cuisine et wc de la SC / app n°5 4pc > 3pc / buanderie > au S-sol / Modif. Axes
c			
d			
e			
f			
g			
h			
i			
j			
k			

COTATION AU FINI

légende

- Rajouts** à l'autorisation CAMAC n°195'849
- Suppressions** à l'autorisation CAMAC n°195'849

**COMMUNE DE NYON**  
**Dossier N° 8009C**  
 Plans déposés à l'enquête publique  
**du 19 mars. au 17 avr. 2025**  
 Visa Service SDT :

## Façade Sud - Façade Ouest

PROPRIÉTAIRE(S)  
Commune de Nyon  
DROIT DISTINCT ET PERMANENT  
Coopérative d'utilité publique Cité Derrière

DOSSIER  
**dossier d'enquête**  
**mise à l'enquête complémentaire**

N° PLAN  
95CDN\_ENQ\_100\_FS-F0.pdf

INDICE ECHELLE DATE CREATION VISA  
**B** 1:100 05.12.2024 ga

STATUT SIGNATURE PROPRIÉTAIRE SIGNATURE DROIT DISTINCT ET PERMANENT ARCHITECTE

AUTORISATION INITIALE  
CAMAC n°195'849  
Commune n°7607

VILLE DE NYON  
SERVICE D'ARCHITECTURE  
Place du Château 10 1260 Nyon

C. Willems

Signature: *[Signature]*



INDICE	DATE	VISA	MODIFICATIONS
a	09.08.2024	tl + ga	ajout d'un appartement 3p / RdC : réduction de la salle polyvalente à 65 m² / SS : réduction du parking
		tl + ga	déplacement de l'ascenseur / RdC : suppression d'une loggia à l'Ouest + création d'une loggia au Nord
		ga	Etage 1 : déplacement d'une loggia au Nord / Toit : suppression panneaux thermiques + modif. PV
		ga	Façades : modification des dimensions et positions des ouvertures
b	28.11.2024	ga	Augmentation de cuisine et wc de la SC / app n°5 4pc > 3pc / buanderie > au S-sol / Modif. Axes
c			
d			
e			
f			
g			
h			
i			
j			
k			

### COTATION AU FINI

### légende

- Rajouts** à l'autorisation CAMAC n°195'849
- Suppressions** à l'autorisation CAMAC n°195'849

**COMMUNE DE NYON**  
Dossier N° 8009C  
Plans déposés à l'enquête publique  
**du 19 mars, au 17 avr. 2025**  
Visa Service SDT : *Me*

Élévation Sud



Élévation Ouest





## SERVICE DU TERRITOIRE

L'ensemble du dossier d'enquête est consultable à notre guichet pendant toute la durée de la mise à l'enquête.

Nous vous accueillons avec plaisir au **Service du Territoire**, situé **Place du Château 10**, aux horaires suivants :

- **Du lundi au jeudi** : de 8h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h00
- **Le vendredi** : de 8h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30.